

TAUX DE L'ABONNEMENT.

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. Pour deux mois..... \$4.00 Pour six mois..... 9.00

L'édition tri-hebdomadaire du Journal paraît les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES.

lignes..... \$0.50 An-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 0.60

Les annonces déposées jusqu'à 10 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

LA DYSPÉPSIE ET LES MALADIES RESULTANT DES DESORDRES DU FOIE ET DES ORGANES DE LA DIGESTION, SONT GUÉRIES PAR LES AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU DE HELMBOLD. Pour la faiblesse provenant d'excès. La constitution une fois affectée de la faiblesse organique...

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU DE HELMBOLD. Fera disparaître radicalement du système les maladies provenant d'habitudes ou de dissipation.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU DE HELMBOLD. Guérit les Scrofules, la Gale, la Teigne, le Mal de Tête, les Humeurs, les Boutons sur la Figure.

BISCUITS. BISCUI TS DE NAVIRE supérieur, n. 1, en vente chez CARREL, JOHNSTON ET SCHULTZ.

Bureau de la "Gazette du Canada". Avis est donné au public, qu'aucune annonce nouvelle ne pourra paraître dans la Gazette du 21 courant.

Residences a louer. A LOUER A OUTAOUAIS. QUATRE MAGASINS, de 22 1/2 x 50, avec rez-de-chaussée, sur la rue Sparks.

CORDAGE EN FIL DE FER SUPERIEUR. De Hitching de l'Amirauté. En vente chez LEMESURIER ET CHAMPION.

LAISON RUSTIQUE FRANÇAISE. ENCYCLOPÉDIE des Campagnes à l'usage de la petite, de la moyenne et de la grande propriété.

TRAITE D'ARITHMETIQUE. PAR F. X. TOUSSAINT, Professeur à l'Ecole Normale-Laval.

ON A BESOIN D'UNE CUISINIÈRE. CHAMBRE qui aurait aimé à prendre soin des enfants, pour servir dans une famille canadienne française.

COMPAGNIE DE MONTREAL De Steamers Océaniques. ETE 1865. Passagers enregistrés pour Londonderry ou Liverpool.

LAISON RUSTIQUE FRANÇAISE. ENCYCLOPÉDIE des Campagnes à l'usage de la petite, de la moyenne et de la grande propriété.

TRAITE D'ARITHMETIQUE. PAR F. X. TOUSSAINT, Professeur à l'Ecole Normale-Laval.

ON A BESOIN D'UNE CUISINIÈRE. CHAMBRE qui aurait aimé à prendre soin des enfants, pour servir dans une famille canadienne française.

COMPAGNIE DE MONTREAL De Steamers Océaniques. ETE 1865. Passagers enregistrés pour Londonderry ou Liverpool.

LAISON RUSTIQUE FRANÇAISE. ENCYCLOPÉDIE des Campagnes à l'usage de la petite, de la moyenne et de la grande propriété.

TRAITE D'ARITHMETIQUE. PAR F. X. TOUSSAINT, Professeur à l'Ecole Normale-Laval.

ON A BESOIN D'UNE CUISINIÈRE. CHAMBRE qui aurait aimé à prendre soin des enfants, pour servir dans une famille canadienne française.

COMPAGNIE DE MONTREAL De Steamers Océaniques. ETE 1865. Passagers enregistrés pour Londonderry ou Liverpool.

LAISON RUSTIQUE FRANÇAISE. ENCYCLOPÉDIE des Campagnes à l'usage de la petite, de la moyenne et de la grande propriété.

TRAITE D'ARITHMETIQUE. PAR F. X. TOUSSAINT, Professeur à l'Ecole Normale-Laval.

ON A BESOIN D'UNE CUISINIÈRE. CHAMBRE qui aurait aimé à prendre soin des enfants, pour servir dans une famille canadienne française.

COMPAGNIE DE MONTREAL De Steamers Océaniques. ETE 1865. Passagers enregistrés pour Londonderry ou Liverpool.

CANADA.

QUÉBEC, 25 OCTOBRE 1865.

Les lecteurs du Journal savent que nous n'avons essayé de prendre aucune part à l'élection de Wentworth-Nord sur laquelle, du reste, à la distance où nous sommes, nous n'aurions pu, l'eussions-nous voulu, exercer aucune influence possible; ce que nous avons fait, ça été uniquement d'en constater les péripéties et de faire connaître l'effet moral que la coalition nous paraissait avoir produit, en Haut-Canada, à l'égard des partis et de certains hommes politiques.

Le Globe, qui se montrait si injuste envers nous, l'autre jour, semble aujourd'hui nous donner raison, 1° en essayant, par tous les moyens possibles, de empêcher la confédération des provinces, au profit de laquelle pourtant les principes se sont tus et les partis se sont embrassés; 2° en s'efforçant de prouver que les conservateurs, qui sont partie à la coalition, sont contre la confédération des deux Canadas si la plus grande union vient à manquer.

Ces deux propositions sont corollaires l'une de l'autre et concourent ensemble au but vers lequel tend l'organe du président du Conseil Exécutif; et de tous ses écrits il résultait que M. Brown serait content de voir manquer la confédération de l'Amérique Britannique du Nord, afin de se trouver en face de l'autre qui, probablement, serait mieux à ses projets d'ambition et avec laquelle il se croirait plus sûr probablement de pouvoir gouverner le pays.

On n'a, sans doute, pas oublié les articles dans lesquels le Globe, après les élections du Nouveau-Brunswick, insistait pour la prise en considération immédiate de la confédération des deux Canadas; on ne les a pas oubliés non plus que nos protestations énergiques contre une conduite aussi indécente et aussi étrange.

Il n'y a pas longtemps qu'un journal de Montréal affirmait que M. Brown avait voulu agiter au sein du Conseil Exécutif cette question de la confédération des deux Canadas, mais qu'en voyant le langage énergique du Journal de Québec, on lui avait répondu, quelque part, que le temps n'était pas opportun pour la prise en considération de cette nouvelle question et que le tempérament du pays n'y était pas encore fait. Nous ne sommes pas dans les secrets du cabinet pour savoir si les écrits du Globe étaient le reflet de l'initiative de son propriétaire dans l'enceinte du Conseil, et encore moins pour pouvoir dire que les réclamations du Journal ont pu avoir l'effet de l'arrêter court dans son mouvement; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'en protestant, dans le temps, nous exprimions la pensée générale et que l'immense majorité du Bas-Canada eût péremptoirement refusé, par l'organe de ses représentants, nous ne dirons pas d'accepter la confédération des deux Canadas, mais même de la prendre en considération avant de savoir ce qui adviendrait d'un projet plus important dans ses résultats et plus selon son cœur. Elle aurait prouvé qu'on ne joue pas ainsi avec les constitutions et qu'elle n'est pas une simple machine à voter que l'on peut faire avancer, arrêter ou reculer au gré du mécanicien. Elle eût mieux compris sa responsabilité. Elle eût d'abord voulu se convaincre que les choses auxquelles elle venait de donner son approbation n'étaient pas possibles, puis elle eût étudié les choses nouvelles qu'on lui offrait pour les accepter ou les refuser dans la dignité et l'indépendance.

Le Globe, après un long silence, revient à la charge et agit encore, sous d'autres formes, la question de la confédération des deux Canadas. Pour mieux aiguillonner l'esprit des réformistes de Wentworth-nord et du Haut-Canada tout entier, il soutient que M. Alexander Brown, le candidat conservateur, M. White, l'habile rédacteur du Spectator et, en somme, tous les conservateurs de Wentworth-Nord, sont contre la confédération des deux Canadas; et il glose longuement sur les conséquences, pour le Haut-Canada, d'une politique aussi désastreuse. « Que vont penser les Bas-Canadiens, » dit-il, « si après ces déclarations des conservateurs, le comte de Wentworth-Nord élit M. Alexander Brown? Ils croiront que nous ne sommes pas sincères dans nos demandes de réformes constitutionnelles, et ils ne nous donneront pas leur concours pour les obtenir. »

Ce journal ne cesse de nous parler des engagements de la coalition et il veut, à tout prix, que le pays tout entier soit lié par ces engagements. D'abord, personne, en dehors de la représentation des Chambres ne pouvait être lié par un engagement, auquel il lui était impossible d'être partie; ensuite les Chambres, elles-mêmes, ne pouvaient être liées qu'en autant qu'elles se liaient par un vote spécifique. Leur attitude, avant ce vote, pouvait signifier attente et rien de plus. Il ne s'agissait plus d'une question de parti, ou l'attitude de la majorité parlementaire peut, avant un vote décisif, signifier confiance ou non-confiance générale, car, de l'aveu de tout le monde, et par le fait même de la coalition, la confédération ne pouvait pas être une question de parti; elle était pour cela trop grande et trop grave.

la représentation du Bas-Canada, tandis que personne ne peut prédire à l'avance ce qu'il arriverait à l'autre si le gouvernement se trouvait dans la nécessité de la formuler devant le Parlement.

Le Herald, de Montréal, dans un numéro du 23 octobre, porte les graves accusations suivantes contre le Globe :

« ELECTION DE NORTH-WENTWORTH.—Nous donnons ailleurs un compte-rendu abrégé, mais cependant assez parfait de ce qui s'est passé à la nomination des candidats de ce comté. La levée des mains, ainsi que nos lecteurs l'ont déjà appris par le télégraphe, a été en faveur de M. Alexander Brown. Sous ce rapport il a été beaucoup plus heureux que son homonyme l'honorable George. Celui-ci a été si maltraité par les orateurs dans sa personne, ses hauts faits et sa politique, qu'il a usé du même moyen de retrancher du rapport du Globe des passages entiers des portions les plus intéressantes des discours au point de tronquer même les morceaux de celui qui a le mieux parlé en faveur de son propre candidat, parce que ce monsieur, M. Somerville, du Banner de Dundas, a parlé en termes de juste indignation contre la doctrine des exagérations de M. McDougall. En lisant le rapport du Globe personne ne s'imaginait que quelqu'un ait refusé de prendre les opinions de M. McDougall pour celles du parti libéral; et l'on y découvrirait aussi difficilement que l'un des orateurs qui appartenaient à l'autre aile de la coalition avait en l'audace d'appeler M. George Brown un humbug et de prouver qu'il fallait qu'il en fût un maintenant qu'il était en faveur de la confédération et du chemin de fer intercolonial, ou qu'il en était un quelques temps auparavant quand il repoussait la confédération dont le but, disait-il, était d'ajouter quatre nouveaux voix à la manie hant-canadienne et qu'il déclarait que le chemin de fer intercolonial serait pris de suite en temps de guerre et ne ferait pas suffisamment, en temps de paix, pour payer le grassement des routes. »

Devant toutes ces choses nos idées s'embrouillent et nous ne savons plus où nous dérivons; mais, de grâce, M. Brown, que vous en souffriez ou non dans votre popularité et dans celle de votre parti, ne brisez pas la coalition avant qu'elle ait accompli son œuvre, car l'avenir est incertain et vous devez avoir le courage de rester jusqu'au bout dans une position que vous avez volontairement acceptée et dont vous avez dû calculer toutes les conséquences. Les explications ministérielles de 1864 disent assez, du reste, que vous étiez prêt à tout sacrifier, prestige, influence, force morale et position pour assurer le succès des importantes réformes constitutionnelles dans lesquelles vous aperceviez le bonheur, la prospérité et la grandeur certaine de votre pays. Après ces solennelles déclarations nous ne vous avons pas fait et nous ne vous ferons pas encore non plus l'ingratitude de croire que vous étiez alors mu par le désir de saisir une partie du pouvoir pour vous mettre en position de disposer du tout plus tard. Vous deviez être sincère car vous aviez des larmes dans la voix, vous paraissiez sous le coup de fortes émotions et ou aurait dit même que vous vous arrêtiez par instants pour comprimer des sanglots qui menaçaient, en faisant irruption, de changer le débat en un mélodrame.

Nous avons déjà dit qu'après l'avortement du premier procès intenté aux enlèvement de M. George Sanders, un nouveau writ d'accusation fut émané, et un nouveau procès mis en marche. Comme par une fatalité inexplicable, cette fois encore les jurés ne peuvent s'entendre sur un verdict, et il va falloir un troisième procès qui court la chance de ne pas réussir mieux que les deux autres. Dans tous les cas, les jurés étaient encore enfermés hier soir, ne pouvant en venir à une entente, malgré les vertes sermons de M. le juge Mondelet, président de la cour.

La Corporation de la Cité de Québec.

Le Conseil-de-Ville aura le pouvoir de faire des règlements pour forcer un propriétaire ou un locataire d'une maison de nettoyer ou vider les closets qui se trouvent dans la maison, ou sur le terrain sur lequel la maison est construite, et de les tenir fermés ou d'y faire les réparations que l'inspecteur des chemins jugera nécessaires. Le locataire aura le droit de retrancher sur le loyer, ce qu'il aura dépensé pour se conformer aux ordres de l'inspecteur.

Chaque magasin d'épicerie, cave, boutique ou l'on fait de la chandelle de suif, manufacture de savon, tannerie, grange, closet, égout, jardin, champ, cour, passage ou lot de terrain, ou tout bâtiment d'où s'exhale une odeur malsaine, etc., etc., seront sous le contrôle du Conseil-de-Ville et il aura le pouvoir de les faire nettoyer ou détruire quand il le jugera nécessaire pour la santé publique. Il aura aussi le pouvoir d'empêcher que l'on dépose dans les limites de la cité tout corps mort ou toute chose susceptible de devenir malsaine, et il pourra forcer le propriétaire ou l'occupant du terrain où se trouveront ces choses à les transporter ailleurs.

Il pourra, s'il le juge nécessaire, empêcher l'érection dans la ville de fabriques de savon et chandelles, des abattoirs, manufactures de ciment et autres établissements dont les opérations ont une tendance à mettre la propriété en danger ou à affecter la santé ou la sûreté publiques. Mais il aura aussi le pouvoir de permettre l'érection d'établissements de cette nature en les assurant à certaines restrictions, taxes ou certains droits qu'il croira nécessaires, et il pourra exiger que les propriétaires de ces établissements prennent une licence pour laquelle il pourra demander une somme n'excedant pas dix piastres.

Le Conseil-de-Ville pourra aussi faire des règlements pour punir les personnes qui maltraiteront les animaux, ou en feront un mauvais usage, soit en les conduisant avec une trop grande vitesse ou en leur faisant porter des charges trop lourdes.

Il aura aussi le pouvoir de supprimer ou régler les maisons de prostitution, ou les maisons réputées comme telles, et toute infraction aux dispositions du règlement

concernant ces maisons sera punie d'une amende n'excedant pas cent piastres, sur une plainte portée devant le Recorder. Et si la personne trouvée coupable ne paie pas l'amende imposée et les frais de la poursuite, elle sera mise aux travaux forcés dans la prison de Québec pour un temps n'excedant pas quatre mois, à moins que l'amende avec les frais de l'emprisonnement ne soient payés plus tôt.

Le Conseil aura le pouvoir de prohiber les combats de coqs, de chiens ou de tout autre animal, et tous les amusements cruels, ainsi que tous les jeux quelconques dans les rues ou places publiques, jardins ou quais dans la ville de Québec.

Il pourra empêcher toute personne (excepté les droguistes) de vendre ou faire vendre ou exposer en vente, les dimanches, des articles quelconques, et toute infraction à cette loi sera punie d'une amende n'excedant pas cent piastres ou d'un emprisonnement n'excedant pas deux mois, ou les deux pénalités pourront être infligées à la fois, à la discrétion de la Cour devant laquelle sera portée l'accusation.

Le Conseil aura le pouvoir de faire fermer, depuis 9 heures chaque samedi soir jusqu'à 6 heures le lundi matin suivant, toute maison où l'on vend des liqueurs spiritueuses, du vin, de la bière ou des liqueurs de tempérance, et de faire fermer ces maisons depuis 10 heures du soir chaque jour jusqu'à 5 heures le lendemain matin, depuis le 21e jour de mars jusqu'au premier d'octobre, et depuis 9 heures du soir jusqu'à 6 heures le lendemain matin, depuis le premier jour d'octobre jusqu'au 21e jour de mars, de chaque année, et toute infraction à ce règlement sera punie d'une amende n'excedant pas 60 piastres ou d'un emprisonnement pour un temps n'excedant pas deux mois, ou par les deux pénalités à la fois à la discrétion de la Cour.

Le Conseil - de - Ville aura le pouvoir d'empêcher de faire courir les chevaux ou de les lancer avec une trop grande vitesse dans les rues de la ville, et d'empêcher les trois par qui ou autrement sur les routes publiques dans un rayon de neuf milles au-delà des limites de la ville.

Il pourra faire des règlements pour supprimer ou régler ou taxer tous les jeux et maisons de jeux.

Il aura le pouvoir de punir par une amende, toute personne qui gardera en sa possession un chien vicieux, qui mordra les passants ou se jettera sur eux, ou qui gardera tout autre animal vicieux, féroce ou dangereux pour la sûreté des citoyens, et il aura le pouvoir de faire tuer ou renfermer tel chien ou autre animal.

Il pourra faire accorder des dommages à toute personne qui aura été mordue ou blessée par un tel chien ou autre animal, et la poursuite pour obtenir ces dommages sera portée devant le Recorder et sera jugée conformément aux lois qui régissent cette cour.

Si la personne ainsi mordue ou blessée a moins de 16 ans, alors la poursuite sera intentée au nom de son père ou de sa mère ou de son tuteur.

Le Conseil - de - Ville, aura le pouvoir d'exiger que les chiens portent des colliers avec le nom lisiblement inscrit du propriétaire ou des personnes qui en ont la charge.

Il aura le droit de condamner à une amende le propriétaire ou conducteur de tout cheval trouvé dans une rue, sur un quai ou autre place publique dans la ville sans une personne capable d'en prendre soin.

En vertu de ce règlement, le maître du cheval sera poursuivi personnellement et condamné pour toute infraction à ce règlement, qu'elle ait été commise par lui ou par toute personne à son service ou par toute autre à qui il aura pu prêter ou louer le dit cheval.

Le Conseil pourra faire des règlements pour le bon gouvernement et la discipline des charretiers dans la ville, et aussi pour faire un tarif des prix que les charretiers pourront exiger, ou changer ce tarif.

Et en vertu de tout règlement passé à cet effet, tout charretier sera tenu responsable de toute infraction commise et sera poursuivi et condamné personnellement, que l'infraction ait été commise par lui-même ou par quelque-uns des hommes à son service.

L'honorable M. Cartier est arrivé à Québec, ce matin.

La Minerve traduit les passages suivants du discours prononcé au congrès fénien de Philadelphie, par M. G. F. Train; ils peuvent donner une idée de ce qu'est le humbug américain servi par une imagination irlandaise :

« Quant au Canada, pour l'insulter, il suffit de l'appeler anexionniste. Je n'ai jamais vu un pays aussi pauvre, aussi abandonné. Il y a, au Canada, quelques Irlandais qui nous intéressent; mais nous n'avons pas l'envie d'anexer aux Etats-Unis cette misérable terre. Si les Canadiens avaient de l'esprit, il unirait tous les districts environnants en une nation indépendante. Je crois fermement que, dans l'espace de dix ans, tout l'Australie ne formera qu'un seul gouvernement, portant pour emblème le drapeau étoilé. (Appl. bruyants.) Toutes ces remarques sont strictement neutres. (Rires.) »

« La convention commerciale de Detroit a été très préjudiciable à l'Amérique. Proposé par les Canadiens, elle a été exécutée par les Blue Noses, sous la direction des Anglais. »

« L'hon. Joseph Howe, de la Nouvelle-Ecosse, a tiré les fils. Est-ce que l'Amérique sait qu'il a été un de nos plus redoutables adversaires pendant la guerre? Je l'ai entendu prononcer un discours, dans la salle de discussion du Forum de Londres, dans lequel il a grossièrement insulté John G. Winter, de Columbus, Georgie, et lorsque je me suis levé pour lui répondre, il a laissé la salle. J'aurais aimé être à Detroit pour lui répliquer; il aurait fondu comme une tache de graisse sur le plancher. (Rires.) M. Seward a bien fait d'envoyer M. Potter pour gourmander la convention, et il s'en est bien acquitté. Le Canada n'a cessé de hurler depuis ce temps. »

« Il est ridicule de penser que l'Amérique désire le Canada. Je ne recommanderais pas à

mes frères fénians de songer, pour un instant, à y établir une république. »

« Dieu a condamné à la stérilité l'énergie de ce peuple. Dix années d'Institut hydropathique de Scheidegger ne suffiraient pas pour faire disparaître la corruption, l'indolence et l'immobilité de ce misérable pays (rires bruyants). On ne sait pas même y fabriquer un baril. Il n'y a pas de différence entre l'hiver et l'été, le jour et la nuit, les noces et les funérailles. (Rires.) « Peux-tu sauter ce canal, » demandait un Canadien à un Yankee :— « Non, mais je puis te jeter de l'autre côté » (applaud.)— « C'est fait » répond le Canadien gogonais dix piastres. » Le Yankee accepte, et prend le Yankee par le collet et le fessier de ses culottes, il l'envoie, à quinze pieds, tomber dans les flots (rires bruyants). Le pauvre diable, à moitié étouffé, sort triomphant de l'eau, et voit toucher le prix de son pari. Pas encore, dit le Yankee, c'est la journée pour renouveler mes expériences. A la force d'essayer, je réussis bien » (rires et applaudissements.)

« Cet exemple fait voir la stupidité du Canadien. Tant qu'il retirera de l'argent de l'Angleterre, il gardera le suçon. La plus grande escroquerie a été celle des trente millions, volés à l'Angleterre pour la construction du Grand Tronc. Ça a été le dernier morceau de sucre (rires). Le capital est épuisé, le chemin a besoin de réparations, les rails sont tordus, le roulant usé et les recettes insuffisantes pour payer les dépenses. »

« Non, nous n'avons pas besoin du Canada, et nous n'en voulons pas. La Franco a l'intention de reprendre Québec. Napoléon attend. La confédération des Fénians, dans le Canada, s'organise dans chaque ville, mais l'organisation est différente de celle en Amérique. S'il y avait quelque vitalité dans le Canada, il y a longtemps qu'il aurait mis à exécution le plan que j'ai suggéré à quelques Canadiens en Angleterre, celui de se joindre à la Nouvelle-Ecosse, à l'île du Prince-Edouard, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et de former une nation indépendante, au cri de « Le Canada pour les Canadiens. »

« Il serait préférable pour eux d'avoir une dette, un Président, un Cabinet, une armée, une nationalité, au lieu de servir de pâture aux jeunes fils de l'aristocratie anglaise. »

« L'Angleterre nourrit ses enfants sans ressources en commettant des crimes sur d'autres nationalités. »

« (Cris de : C'est vrai. Honte à l'Angleterre.) »

« Il en est parmi nous, qui peuvent essayer à nous vendre. Thomas D'Arcy McGee (sifflets) ne peut-être un Irlandais. Il faut qu'un coup ait été pondré dans un nid d'aigle. (Rires et : c'est ça.) »

Voici comment le vaillant orateur règle les destinées de la France et de l'Angleterre :

« Vous avez sonné le tocsin de la révolution, et bientôt toute l'Europe sera en feu. Les deux Napoléons ont voulu chasser le Pape de Rome. Le Pape a traité l'un de comédie. Quant à l'autre, pour réponse, le Pape a convoqué près de lui les représentants de 300,000,000 de Catholiques. Les révolutions arrivent périodiquement comme les heures d'une horloge. Il en viendra une en 1867. Et comment se portera-t-elle en Mexique? Mexico sera le Moscou de Napoléon III. Napoléon tombera et l'on verra la république en 1867. Avec vous jamais fait attention à la singulière addition des chiffres qui précèdent la chute d'une dynastie Française? Les voici :

- Chute de la Monarchie en 1791
Chute de Napoléon en 1815
Chute de la Branche Aînée des Bourbons en 1830
Mort du duc d'Orléans qui amène la révolution de 1848 en 1842
Chute de la dynastie Napoléonienne en 1867
L'Angleterre a éprouvé une première attaque d'apoplexie en Crimée; une seconde dans sa neutralité pour l'Amérique. Elle mourra à sa troisième attaque, qui sera causée par les Fénians.

« L'Angleterre n'est qu'un simple attaché de France. C'est elle qui fait le cocher et Napoléon est dans le char. C'est le chat qui tire les marrons du feu. »

« A Londres, j'ai dit que les Anglais n'avaient pas de soldats du tout dans leurs armées. Tous leurs plus célèbres avocats et leurs meilleurs capitaines viennent d'Irlande. L'Angleterre n'a gagné qu'une grande bataille, et encore l'a-t-elle été par un Irlandais, Wellington (Est-ce un Irlandais rénéga?—Oui.) Les Irlandais ne viennent pas seulement en Irlande. Ils sont disséminés partout. Il y en a deux millions en Angleterre, cinq millions en Amérique, et cinq cent mille en Autriche. Sous plusieurs habits anglais, vous trouverez un cœur Irlandais. Car les lois anglaises qui les gouvernent, les font mourir de faim, et les chassent de leurs foyers. L'Amérique s'est montrée irlandaise de cœur, en envoyant des navires chargés de nourriture. »

Nouvelles américaines.

New-York, 24 octobre.—Le correspondant du Herald à Washington dit: Depuis l'exécution de Champ Ferguson à Nashville, quelques personnes ici, qui connaissent bien l'histoire du général Mosby, durant la guerre, s'occupent en ce moment des moyens de l'amener en justice. Ces personnes prétendent que Mosby, qui est une espèce de canaille couleur de rose avec des manières de gentilhomme s'en est rendu coupable d'atrocités qui auraient fait rougir Champ Ferguson lui-même. Elles disent en outre pouvoir produire les noms de plusieurs officiers confédérés qui en ont été témoins.

M. G. Vanderbilt a été jeté hors de sa voiture et blessé grièvement. Nouvelle-Orléans, 23 octobre.—Le steamer Mojette avec 650 ballots de coton a été consumé par le feu hier à la Pointe-Coupee. Personne n'y a péri.

Halifax, 24 octobre.—Les passagers à bord du Circassian jeté sur les côtes du Cap-Breton doivent arriver ici aujourd'hui.

JUSTICE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Comme vous le savez, monsieur le rédacteur, et comme tous les lecteurs le savent aussi, je pense, le gouvernement s'empare de certains terrains situés du côté de la Pointe-Lévis. Mais ce que tout le monde ne connaît pas, peut-être, c'est la manière dont il les obtient.

Qu'un gouvernement exproprie des individus lorsque le bien public le requiert, c'est son droit; je dirai même, c'est son devoir, pourvu toutefois qu'il emploie des procédés justes, équitables. En est-il ainsi dans le cas présent? Je ne voudrais certainement pas jeter le blâme sur le gouvernement lui-même; car je crois que ses intentions sont droites. Je le pense trompé par quelques employés subalternes qui me paraissent bien peu connaître l'étendue des devoirs que leur impose leur situation. Je ne

désire point faire de polémique sur cette question; cela fournirait l'occasion de parler de choses qui il est probable mieux de laisser dans l'ombre. Je me contenterai de citer un fait arrivé la semaine dernière, je le laisserai juger par l'opinion publique; ajoutant néanmoins avec beaucoup de vérité: Ab uno disce omnes.

On a notifié un certain individu, que sous trois jours sa maison devait être vacante. On s'empara en même temps, d'une étendue de terrain pour lequel, y compris la maison, on alloua une somme dont la rente, suivant le cours ordinaire, est à peu près un dixième de celle qu'il perçoit annuellement, d'emplacements adjacents au terrain le moins en valeur dont il est exproprié. Encore une fois, je n'accuse pas l'Autrité, mais je crois bon qu'elle sache comment on agit envers des gens qui ne sont pas en état de soutenir, de lutter et que l'on traite d'une manière pas mal inconvenante ainsi que je suis en demeure de le faire connaître. J'espère, monsieur, que vous voudrez bien employer l'influence de vos écrits pour soutenir ceux qui ne peuvent se défendre eux-mêmes.

UN TÉMOIN.

Liste des membres de la Société de Colonisation de Québec.

(Suite.)

- MM. G. Lindsay, Chas. Lindsay, John Barrington, Mad. Barrington, Edouard Barrington, Charles Barrington, Henri Barrington, F. X. Motiver, Mad. Motiver, Mlle Motiver, Mad. Planté, M. J. E. Doucet, M. Sprag, Mad. Carrier, Mlle Carrier, Emilie Carrier, Joseph Carrier, M. Lavergne, F. X. Lambert, Dlle Eva Lambert, M. L. Anouart, Sabin Tita, Louis Morel, G. S. Audet, Georges Audet, Ernest Audet, Eric Audet, Arthur Audet, F. X. Lambert, Jérôme Gingras, Mad. J. Gingras, Urie Gingras, Orlion Gingras, Frs. Hamel, Sifro Pigeau, Damasc Langlois, Mad. J. Bte. Langlois, Jos. Langlois, Frs. Durvaux, Jacques Robitaille, Eulalie Alarie, Simon Tardif, Adélino Denis, Louis Tardif, Modeste Beaupré, Charles Root, Mad. Root, Mad. Chink, Mad. Louis Campeau, Dlle Henriette Levesque, Dames Yves, Morissette, Japh. Myrand, Dlle Onell, Auguste Renaud, Dames Vve. M. A. Tessier, Jos. Pettitère, M. Cardinal, Dlle Cardinal et Fournier, Rév. Messrs. Cloutier, de Saint-Octave.

Nombre total des membres dont les noms ont été publiés jusqu'à ce jour, 531.

C. A. P. PELLETIER, Trés. S. C. Q.

(à continuer.)

COUR DE RECORDER.

Mardi, 24 octobre 1865. Sept prisonniers comparurent devant le Recorder, les uns pour avoir faits de trop fortes libérations et d'autres pour s'être amusés à casser les vitres dans les rues. Cinq sont emprisonnés, ne pouvant payer l'amende qui leur est imposée. Un pair l'amende et le septième plaide non coupable et son procès est fixé à un autre jour.

FAITS DIVERS.

—Les journaux de Londres du 9 annoncent l'arrivée en Angleterre du steamer Himalaya, ayant à son bord Lord Monck, le gouverneur-général du Canada, et sa suite, et un grand nombre d'officiers et soldats de divers régiments servant dans les provinces de l'Amérique Britannique.

—M. Alfred Prændergast, Gêve de l'Université Laval, et M. Auguste Larue, avocat aux Trois Rivières, ont obtenu leurs certificats de première classe à l'école Militaire de cette ville. M. M. Benjamin S. Vadeboncoeur, Brassard, Blackwood, Lebel et Gauvreau ont obtenu leurs certificats de seconde classe.

—La société littéraire et historique de Québec pour aller à Oataouais, vient d'en nommer de nouveaux pour les remplacer. Le Dr. W. J. Anderson et M. N. H. Bowen, ont été élus vice-présidents, en remplacement de M. E. A. Meredith et R. S. M. Bouchette; M. G. J. A. Bowles a été élu trésorier, en remplacement de M. T. D. Harrington; M. C. L. J. Fitzgerald, a été élu secrétaire du Conseil, en remplacement de M. A. Harvey; M. P. McNaughton est élu membre honoraire du Conseil, en remplacement de M. F. Lévis; M. S. Sturton, est élu curateur du musée, en remplacement de M. G. J. Bowles, nommé trésorier. M. Langton agrira comme président jusqu'à la fin de l'année.

—Un correspondant de Gaspé mande à la Chronique, en date de vendredi dernier, que le hareng y est très abondant et d'excellente qualité. Le même correspondant annonçait l'arrivée, à Gaspé, jeudi dernier, de la golette du gouvernement La canadienne. Le commandant Fortin avait l'intention de partir pour Québec le dimanche suivant.

—Hier, une petite fille de neuf ans a été mise en prison pour un mois, par ordre de la Cour du Recorder, et sur sa propre demande. Sa mère s'est aussi présentée devant la Cour avec un petit enfant dans ses bras et a aussi demandé à être emprisonnée.

—Vers huit heures hier au soir, M. Michael Hickey, demeurant au Diamond Harbor, est tombé accidentellement dans le fleuve entre le bateau à vapeur du Grand Tronc et le ponton, au quel Champlain. Des personnes présentes, se sont empressées de lui porter secours, et ont réussi à le sauver. M. Hickey désirait aller prendre le train du chemin de fer à Lévis pour se rendre à Montréal, et malgré ce bain d'eau froide très désagréable, il a pu continuer son voyage, après avoir changé d'habits.

—M. Charles R. Mackenzie, employé dans le département des Postes, est mort subitement à Oataouais, dimanche dernier. Il était à l'hôtel de Goods avec deux amis, lorsqu'il sortit un moment dans la cour, où on le vit bientôt mettre une main devant sa bouche et tomber à la renverse. Le Dr. Garvey informé du fait, fit l'examen du corps et déclara que la vie était éteinte. M. Mackenzie était un tout jeune homme. Il n'était à Oataouais que depuis quelques jours.

—Le fils de l'honorable M. Shaw a été trouvé mort dans son lit le 24 octobre à Oataouais.

—Nous voyons par la Gazette de la Bermuda, en date du 23 septembre, reçue par la dernière maille des Indes Occidentales, que le Capitaine Henry Clements de la Poer Borsford, genre, secrétaire et aide de camp du gouverneur Hincks, est mort dans des circonstances bien pénibles, le 19, dans la Guyane anglaise. Il faisait, en compagnie de plusieurs amis, une excursion de plaisir en chaloupe sur la rivière Massaruni. L'embarcation a été submergée accidentellement, et trois personnes se sont noyées, au nombre desquelles était le parent de M. Hincks. Il appartenait à ce moment à la 69e régiment.

—Désespérant d'obtenir sa grâce du gouvernement canadien, Barreau s'est adressé au Président des Etats-Unis, rappelant ses services comme soldat de l'armée fédérale où il a servi en qualité de mercenaire et contrairement aux lois de son pays.

—On mande de Greenock en date du 7 octobre que le navire Lancaster, parti de la Clyde en destination de Québec, a dû revenir à Greenock, le 6, après avoir été 5 semaines en

mer. Il a fait une voie d'eau pendant une violente tempête. Le navire était alors à 1,100 milles de la terre. Il a perdu ses voiles, ses chaloupes et une partie du pont et plusieurs hommes de l'équipage ont été blessés. Le British Queen, le Lotus et autres navires ont éprouvés des avaries pendant la même tempête, mais ils ont pu continuer leur voyage.

TENTATIVE DE MEURTRE.—On nous écrit ce qui suit de Stakley Nord, en date du 20 octobre 1865 :

« Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, deux individus du nom de Frost et un canadien du nom de Dégrenier se trouvaient à un parti chez un honnête et respectable citoyen de cette paroisse. Comme ces trois mal appris étaient un peu grisés et qu'ils voulaient faire du tapage, on les mit à la porte. Ils duront donc partir; mais auparavant ils promirent à Simon Auclair, frère du propriétaire, de la maison où se donnait le divertissement, qu'il se souviendrait d'eux, qu'ils le tueraient. A une heure assez avancée de la nuit, quatre Frost et le nommé Dégrenier, revenant à la charge et faisant irruption dans la maison au moment où l'on se préparait à partir. Un des Frost s'avançant vers Simon Auclair lui dit qu'il voulait avoir son sang. Auclair qui est un homme aussi fort que courageux, alla vers son antagoniste, mais avant qu'il eût le temps de se mettre en garde, il recevait un coup de poignard, qui s'enfonçait dans son bras gauche. Le poignard était dirigé vers le côté gauche, heureusement qu'il a dévié, car on aurait aujourd'hui à déplorer sa perte. Il m'est impossible de vous dire le tumulte qui suivit cette dernière affaire. Les bâtons, les haches furent mis en jeu. Un témoin oculaire m'a dit qu'il croyait qu'il y aurait pas moins de quatre à cinq tués après la bataille. Les Frost eurent toutefois le plus à souffrir. L'un d'eux resta presque mourant sur le chemin. Les trois autres ont été ramenés d'importance. L'un a eu le pied coupé, l'autre la tête fracassée, et enfin un troisième a été horriblement défiguré. »

« On appela le Dr. Frégeau auprès de Simon Auclair, les soins de l'habile médecin le rendirent à la vie. Sans ses secours, il eût perdu tout son sang. — Courrier de St. Hyacinthe. »

—Dans la nuit de mercredi à jeudi de cette semaine, le feu a détruit une grange appartenant à un nommé Simon Pelletier, respectable cultivateur de cette paroisse; cette grange était remplie de foin et de grains comprenant en partie toute sa récolte. Le dommage est considérable. Plusieurs personnes charitables de cette paroisse sont déjà à l'œuvre pour venir en aide à ce brave citoyen; on ne connaît pas encore l'origine du feu. — Idem.

—Nous apprenons que le niveau de la rivière Yamackas est monté de plus de deux pieds depuis samedi dernier; la crue a été si rapide que toutes les embarcations le long de la rivière ont été emportées par le courant et jetées en bas de la chausée.

Les fonderies et les moulins pourront donc fonctionner de nouveau avec toute l'aisance désirable. — Idem.

—Sa Grandeur Mgr. l'évêque des Trois-Rivières a fait le 22 du courant, dans l'église paroissiale des Trois Rivières, les ordinations suivantes :

Tonsurés :—MM. Ferdinand Verville, La Gédéon Branelle, Emmanuel Guilbert et Napoléon Caron.

Minors :—MM. Pierre Champagne et Philémon Brassard. — Journal des Trois-Rivières.

—M. Jos. Dufresne le député de Montcalm, doit laisser Montréal ce matin, pour les Etats-Unis. Le député de Montcalm a été chargé par les héritiers des défunts Chs. Martin, père et fils, de se rendre dans le territoire du Nebraska et dans l'Etat de l'Iowa, pour y faire des recherches sur d'immenses biens qu'y auraient laissés, après leur mort, les deux Martin. Nous souhaitons à M. Dufresne un heureux voyage et du succès dans ses recherches. — Minerve de lundi.

—Un meurtre atroce a été commis dans la première concession de Cornwall, samedi dernier dans l'après-midi. Un jeune Canadien du nom de Lalonde, âgé de 12 ans, a été tué par un jeune homme du voisinage du nom de Lightbody. Les parents étaient absents en visite, et Guillaume Lalonde et un petit garçon étaient seuls dans la maison. Lightbody se dirigea vers la maison avec un fusil à la main et, rendu sur le seuil de la porte, dit à Guillaume qu'il allait le tuer. Ce pauvre enfant croyant à une plaisanterie ne chercha pas à éviter le coup de feu, et il reçut une balle qui lui traversa le corps et alla se loger dans la poitrine. Le meurtrier traîna ensuite le corps dans la victime dans la maison et ordonna au jeune frère de jeter de l'eau dessus et il s'en retourna chez lui. Une enquête a eu lieu qui s'est terminée par un verdict de meurtre contre Lightbody qui est en prison. — Idem.

—Voici les chiffres du recensement officiel de la ville de New-York :

Population en 1860..... 813,669

Population en 1865..... 722,469

Diminution de la population 91,100

A qui fera-t-on croire que ce recensement est exact quand il est reconnu que l'affluence est telle à New-York qu'on ne peut plus s'y loger et que les loyers sont hors de prix. Les censures républicaines n'ont évidemment songé qu'à diminuer la population de la ville démocratique afin de réduire le chiffre de ses représentants aux différentes assemblées.

Nous trouvons d'autres chiffres intéressants dans le recensement. — Courrier des E.

Assurance contre le feu et sur la vie

Rapport annuel de la Compagnie d'Assurance Royale de Liverpool, contre le feu et sur la vie.

Le rapport annuel, le 4 août, à la réunion des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Royale, contient des faits et des chiffres qui constatent pleinement la réputation enviable...

Table with 3 columns: Années, Primes, Pertes. Rows show financial data from 1857 to 1864.

Le pour cent sur les pertes sur primes.

Branches de l'assurance sur la vie.

D'après le rapport des directeurs sur les opérations de la Compagnie sur les assurances sur la vie...

Montant d'affaires affectées.

Sous ce titre, on espérait en 1859, d'après l'aspect des affaires alors, que le revenu de cinq années suivantes...

Pendant les 15 premières années (1845-59), le montant net des primes reçues...

Dans les cinq dernières années, il a été ajouté sous ce chef la nouvelle somme de...

La différence, montrant le montant des 5 dernières années que doit être de moins de 63 p. 100 au-dessus des 15 années précédentes...

Mais le degré d'accroissement obtenu par le département sur la vie, d'année en année, sera le résultat de nouvelles opérations concernant l'assurance sur la vie, effectuées jusqu'à aujourd'hui.

Préparé par J. C. A. Ayr et Cie, Lowell, Mass., et en vente chez Bowler et McLeod, Québec, et chez tous les droguistes parisiens.

Les accumulations, en conséquence, des 5 dernières années seules (avoir \$356,73), ne s'éloignent pas beaucoup de 70 pour cent au-dessus de l'accumulation totale des 15 années précédentes...

Le montant, en moyenne, ajouté annuellement au fonds sur la vie pendant ces périodes successives, est de même également significatif.

Pendant les dix premières années, il s'est élevé annuellement à £ 6,567 0 0 Dans les 5 années suivantes... 29,237 0 0

Pendant que dans les 5 dernières années il s'est élevé à £ 71,347 0 0 Ici encore nous avons une preuve manifeste et indéniable de grands progrès.

Les fonds de l'assurance sur la vie, et des départements des annuités et des rentes, après paiement fait de toute réclamation, chaque année due et chaque dépense encourue, s'élevaient le 31 décembre 1864 à £697,866.

Ce montant ne comprend pas, assurément, le capital payé, et le fonds de réserve et les profits et pertes du département du feu.

À la dernière évaluation, faite il y a que cinq années, ces fonds d'annuité et sur la vie n'atteignaient que la somme de £262,004.

La rapidité de l'augmentation dans les fonds de la compagnie qui a déjà été démontrée, sous divers aspects, reçoit, en conséquence, une nouvelle illustration par la comparaison de ces montants.

La sûreté des placements de ces fonds considérables fait par les directeurs est signalée dans les rapports annuels présentés aux actionnaires par les auditeurs. Voici un extrait d'un discours d'année de ces officiers.

"Je suis heureux de dire que dans le cours de notre examen, chaque document, chaque compte et chaque pièce justificative que nous avons demandés nous ont été donnés sans hésitation, et que tous les actes concernant les propriétés sont passés par nos mains et sous nos yeux. Le résultat de notre investigation est que votre propriété est solide, sans aucun doute, substantielle et assurée. Vous avez, messieurs, une propriété substantielle, affectivement, vos garanties sont si bonnes que je crois que votre argent est aussi en sûreté que s'il était dans la Banque d'Angleterre; et je ne puis que croire que les propriétaires et les détenteurs de polices partageront mon opinion que les directeurs et administrateurs doivent se féliciter de la manière attentive avec laquelle vos fonds ont été administrés et placés."

MM. Forsyth, Bell et Cie, sont agents de la Compagnie à Québec.

LE JOURNAL DE QUÉBEC, — 1865.

Uniment de Ayr, et aujourd'hui nous pensons que tout le secret gist dans le fait que les purgatifs sont le remède naturel pour la maladie, et le Dr. Ayr a fait les meilleurs purgatifs. Ils guérissent tous les douleurs. En vente chez tous les droguistes.

Flanelles ! Flanelles ! ! UN assortiment immense dans lequel les acheteurs n'ont que l'embaras du choix—Coulours: blancs, colorés et de fantaisie, tout laine, depuis 12 la verge et au-dessus.

UNE NOUVEAUTÉ. Le nouveau Châle Paisley reversible. Ce châle dévot le favori de la toilette, parce qu'il est en même temps chaud et léger.

UNE grande variété sous le rapport du genre et des tissus.

Soie noire et de couleurs pour robes. A l'usage de la dernière saison. Cette soie a été achetée avant la hausse actuelle des prix.

Couvertures en laine. UN fonds de commerce très étendu, bien assorti et au prix de la dernière saison.

Mérites français. LES sousignés viennent d'obtenir un splendide assortiment de cette marchandise, de nuances nouvelles.

Mantilles ! Mantilles ! LES sousignés ont reçu de grandes nouveautés en fait de Mantilles, Gilettes, de Paris et de Londres.

Annouces Nouvelles. ATTENTION ! Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

Le sousigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et profite de cette occasion pour leur offrir un bon assortiment de Papeterie, savoir :

Papier Foliole pour les écoles, Papier à lettre, Papier à billet, Papier buvard, Enveloppes blanches et jaunes, Encre, Plumes, Crayons, Porte-Plumes, Ardoises, Savons, Broches, Poignes, Eau-de-Cologne, Cahiers, Cartes à jouer, Ciseaux, Images et Médailles, Livres d'École, de Prix, de Littérature, de Comptes, de Prêtres, etc., etc.

VENTES PAR ENCAN

Par encan sera vendu, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

Par encan sera vendue, au Bureau des sousignés, LUNDI le 18 du courant.

VENTE par encan d'une Résidence de Campagne.

AUX MAÇONS.

On a besoin de VINGT ou TRENTA MAÇONS aux- quels on donnera de bons gages. S'adresser à l'Usine au Gas.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

AVIS. LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

RESTAURANT MONTMORENCY.

LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le plaisir de faire part de ce privilège à leurs collègues.

LES sousignés ont obtenu le privilège de la fabrication de la poudre à canon, et ils ont le

